



Conseil général de Juriens

Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil général de Juriens
du 14 mars 2024

Présidence : Michèle CHAROTTON
Secrétaire : Sabine HAUTIER

Point 4 de l'ordre du jour : Préavis 2021-2026 24 : Capitalisation complémentaire de la Société Energie Naturelle Mollendruz SA – demande de crédit

rappel des conclusions du préavis :

La Municipalité prie le Conseil général de bien vouloir voter les conclusions suivantes :
Le Conseil général de Juriens :

- vu le préavis municipal No 2021-2026-24 du 30 janvier 2024,
- ouï le rapport de la commission de gestion-finances,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

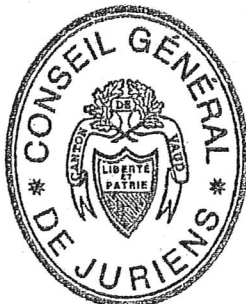
- d'octroyer un crédit d'investissement de CHF 120'000.00 à la Municipalité, pour participer à l'augmentation du capital de la Société Energie Naturelle Mollendruz SA ;
- d'accepter que ce montant soit financé par la trésorerie générale ;
- d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes nécessités par les circonstances.

Le Conseil général **accepte à la majorité absolue** le préavis **2021-2026-24** avec 31 avis favorables, 8 avis contraires et 10 abstentions.

Extrait conforme classé dans le livre des procès-verbaux du Conseil général de Juriens, l'atteste

La Présidente:

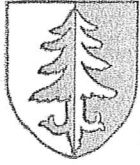
Michèle CHAROTTON



La secrétaire

Sabine HAUTIER

Juriens, le 18 mars 2024



Conseil général de Juriens

Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil général de Juriens
du 14 mars 2024

Présidence : Michèle CHAROTTON
Secrétaire : Sabine HAUTIER

Point 5 de l'ordre du jour : Préavis 2021-2026 22 : amélioration structurelle sur l'alpage du Chalet-Devant, compte tenu des subventions cantonales et fédérales

rappel des conclusions du préavis :

La Municipalité prie le Conseil général de bien vouloir voter les conclusions suivantes :
Le Conseil général de Juriens :

- vu le préavis municipal No **2021-2026-22 du 16 janvier 2024**,
- ouï le rapport de la commission de gestion-finances,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

- d'autoriser la Municipalité à effectuer les travaux d'amélioration structurelle sur l'alpage du Chalet-Devant ;
- d'autoriser la Municipalité à prélever le montant de ces travaux de CHF 9'532.30 dans la trésorerie courante (sera activé aux comptes 2024 sans amortissement).

Le Conseil général **accepte à la majorité absolue** le préavis **2021-2026-22** avec 45 avis favorables, 1 avis contraire et 3 abstentions.

Extrait conforme classé dans le livre des procès-verbaux du Conseil général de Juriens, l'atteste

La Présidente

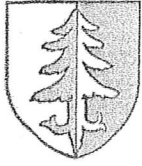
Michèle CHAROTTON

Juriens, le 18 mars 2024



La secrétaire

Sabine HAUTIER



Conseil général de Juriens

Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil général de Juriens
du 14 mars 2024

Présidence : Michèle CHAROTTON
Secrétaire : Sabine HAUTIER

Point 6 de l'ordre du jour : Préavis 2021-2026 23 : conduite d'aménagements des sources-Phase II

rappel des conclusions du préavis :

La Municipalité prie le Conseil général de bien vouloir voter les conclusions suivantes :
Le Conseil général de Juriens :

- vu le préavis municipal No **2021-2026-23 du 30 janvier 2024**,
- ouï le rapport de la commission de gestion-finances,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

- d'autoriser la Municipalité à effectuer les travaux ;
- d'autoriser la Municipalité à prélever le montant de ces travaux de CHF 68'000.00 dans la trésorerie courante.

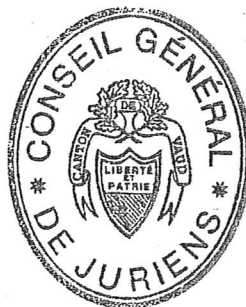
Le Conseil général **accepte à la majorité absolue** le préavis **2021-2026-23** avec 47 avis favorables, 1 avis contraire et 1 abstention.

Extrait conforme classé dans le livre des procès-verbaux du Conseil général de Juriens, l'atteste

La Présidente :

Michèle CHAROTTON

Juriens, le 18 mars 2024



La secrétaire

Sabine HAUTIER